Faculté des **langues**Université de Strasbourg



GUIDE GENERAL DU STAGE 3^{EME} ANNEE DE LICENCE LEA

Année universitaire 2023-2024



Equipe Stage L3 LEA

Enseignants référents/tuteurs pédagogiques

Sandrine Baudry - Patio 51.27

Ellen Carter - Patio 51.27

Francesco D'Antonio - Patio 51.34

Nathalie Hillenweck - Patio 51.25

Evelyne Lesigne-Audoly - Patio 44.10

Pierre-Jean Lombard - Patio 51.28

Nuzha Moritz - Patio 51.26

Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle

Coralie Derais - Patio 51.37

Responsable administratif des stages au Bureau de la Scolarité Administrative

Stéphane Trompette - Patio 4R-10

Responsable de la consultation des rapports de stage au secrétariat

Virginie Olivar - Patio 4R-11

PREAMBULE

Destiné à vous étudiants de L3 LEA, ce guide vous donne les informations, pédagogiques et administratives, indispensables à la compréhension des objectifs du stage obligatoire de fin de licence et à son accomplissement dans les conditions les plus favorables à votre apprentissage. Vous devriez y trouver réponse à toutes vos questions, merci de le garder et de le consulter dès que besoin.

Ce guide est complété par trois autres plus ciblés :

- Le "Guide de la recherche de stage" : synthèse de conseils pour faire son bilan, construire son projet d'études ou/et professionnel, faire un CV et une LM en français
- Le "Guide de négociation du stage" : idées pour obtenir de la structure d'accueil des missions valorisantes
- Le "Guide du rapport de stage" : consignes et conseils pour la rédaction du rapport de stage sur lequel se basera l'évaluation de votre stage.

Ces trois guides seront disponibles en ligne dans la section "Stage" de l'espace Moodle "LEA Infos L3 2023-24" ouvert en septembre 2023. Ce sera votre espace ressource.

SOMMAIRE	Page
Présentation	2
I. Modalités pratiques	3
1. Recherche de stage	3
2. Stages à l'étranger3. Possibilités exceptionnelles de reconnaissance d'une expérience spécifique comme stage	4
4. Procédure de demande de convention de stage	5
5. Signature des exemplaires de la convention de stage	7
6. Rappels essentiels	7
7. Compte rendu de début de stage	8
8. A la fin du stage	8
II. Modalités d'évaluation de la préparation au stage (S5) et du stage (S6)	8
A. Préparation au stage - au semestre 5	8
1. Etudiants présents à l'Université de Strasbourg	8
2. Etudiants en mobilité internationale	9
B. Rapport de stage - au semestre 6	10
C. Modalités d'évaluation en cas d'interruption du stage	10
Calendrier de la préparation au stage et du stage pour l'année 2023-2024	11

PRESENTATION

Le cadre général

- Le stage de licence est obligatoire. Il vaut 6 ECTS au S6.
- La <u>durée minimale</u> du stage est de <u>8 semaines</u> mais, dans votre intérêt, l'équipe pédagogique vous incite fortement à prolonger cette expérience.
- Le stage s'effectue à la fin du semestre 6. Les cours et examens du semestre 6 commençant le 29 janvier et finissant le 5 avril 2024, <u>le stage débutera au plus tôt le 8 avril 2024</u>. Le rapport de stage devant impérativement être remis le vendredi 14 juin au plus tard avant minuit, la fenêtre ouverte pour placer les 8 semaines requises est donc de 10 semaines.
- Le stage se déroule en continu et à temps complet.
- La structure d'accueil est <u>de préférence à l'étranger</u>, dans un pays dont la langue est l'une des deux langues majeures de l'étudiant/e.
- Les <u>étudiants en mobilité</u> sur toute l'année universitaire sont en principe les seuls dispensés du stage. En contrepartie, ils doivent mener une recherche approfondie sous la tutelle de leur enseignant référent et rendre un dossier de mobilité à la fin du S6.

L'objectif du stage

Chaque étape de la préparation au stage constitue déjà le <u>test de qualités appréciées dans le</u> <u>monde professionnel</u> : écoute attentive, curiosité et initiative, capacité d'interaction et de négociation, sens du groupe et du travail d'équipe, ponctualité et correction.

Le stage a pour objet de donner à l'étudiant/e la chance de

- s'immerger dans un nouvel univers professionnel
- mettre en application des savoirs et des savoir-faire reçus en cours
- développer de nouvelles compétences.

C'est à la fois l'aboutissement de la professionnalisation engagée durant la licence et une étape capitale dans la <u>définition du projet d'études et d'insertion professionnelle de l'étudiant/e</u>. Le stage permet ainsi d'appliquer et de valider les compétences acquises en LEA mais aussi d'en acquérir de nouvelles dans un domaine d'activité et un secteur professionnel au choix de l'étudiant/e. A ce titre, le stage est une épreuve pratique qui sertà <u>confirmer, préciser, nuancer ou infirmer les aspirations professionnelles de l'étudiant/e</u>.

Les missions du stagiaire impliquent nécessairement <u>l'utilisation pratique</u>, à <u>l'oral et à l'écrit, d'au moins une des deux langues de travail de l'étudiant dans des domaines explorés en LEA</u> tels que : commerce, marketing, communication écrite et orale, traduction, interprétation, tourisme (à l'exception des propositions de stage comportant une part majeure d'accueil, par ex. au guichet d'un hôtel), création d'événements, collaboration à la création/ adaptation de sites web etc.

L'encadrement

Durant le stage, l'étudiant/e est encadré/e par le tuteur pédagogique, qui suit l'avancée et le respect des termes du stage au nom de l'université, et par le tuteur professionnel qui accueille, guide, conseille et aide l'étudiant/e à s'intégrer dans son environnement de travail, à mener à bien ses missions et tâches et à enrichir son expérience pratique.

I. MODALITES PRATIQUES

1. Recherche de stage

Les étudiants bénéficient d'une préparation obligatoire au stage au S5 comportant

- des ateliers :
- un atelier "bilan-CV-LM" en français
- un atelier dans chacune des deux langues étrangères majeures
- un atelier "rapport de stage et simulation d'entretien"
- un cycle de rencontres avec des professionnels qui ont suivi la formation LEA : "Meet Your Future". Sous la forme de conférences suivies d'échanges avec les étudiants, ces rencontres se dérouleront les 27.09, 18.10, 8.11 et 22.11 entre 18 et 20h.
- une conférence de Mme Derais sur les réseaux sociaux professionnels et leur utilisation pour rechercher un stage, le 25.10 entre 12h30 et 14h.

Sur la base du volontariat, les étudiants ont également grand intérêt à participer au <u>dispositif</u> <u>"Prêt pour l'emploi"</u> mis en œuvre par Espace Avenir où, sur une demi-journée de novembre, ils passent et observent des simulations d'entretien avec des professionnels du recrutement. Inscription ici en septembre : https://pret-pour-lemploi.unistra.fr.

Comme le départ en stage a lieu dès le 8 avril, les étudiants se donneront toutes les chances de décrocher au plus tôt un stage de qualité s'ils se mobilisent dès la rentrée pour consacrer régulièrement de leur temps à sa recherche. Les bons stages sont très disputés et les candidatures précoces sont regardées favorablement par les potentiels employeurs.

Les ressources à disposition des étudiants pour la recherche de stage sont multiples :

- Espace Avenir, ses ressources documentaires et la conseillère référente pour la faculté des langues Mme Zoé Rafraf (<u>zrafraf@unistra.fr</u>)
- la chargée d'orientation et d'insertion professionnelle pour la faculté des langues Mme Coralie Derais (cderais@unistra.fr)
- la page Orientation et insertion du site de la faculté des langues Cf. https://langues.unistra.fr/oip/accueil
- les sites de recherche de stage, généralistes ou spécialisés
- les réseaux sociaux professionnels
- vos réseaux personnels de connaissances.

Ces ressources sont précisées durant les différents ateliers de préparation au stage.

Les étudiants LEA peuvent compléter utilement leur recherche avec la <u>consultation de ces</u> <u>archives des stages LEA</u>:

- les listes annuelles des stages effectués les cinq années précédentes
- cf. section "Stage" de l'espace Moodle "LEA Infos L3 2023-24"
- quelques rapports numérisés de l'année 2022-23
- cf. section "Stage" de l'espace Moodle "LEA Infos L3 2023-24"
- quelques rapports en version papier des deux dernières années disponibles au secrétariat. Merci de prendre RDV avec Mme Olivar via le formulaire https://dynamic-forms.app.unistra.fr/form/1/version/1/read pour réserver un créneau d'1h de consultation au secrétariat.

Grâce à la polyvalence de la licence LEA, vous pourrez effectuer votre stage dans <u>une grande</u> <u>variété de secteurs d'activités.</u> Voici les plus pratiqués par les derniers stagiaires LEA : commerce, marketing, traduction, médias, tourisme, culture, humanitaire, formation, enseignement. D'autres sont envisageables : ressources humaines, droit etc.

Pour assurer la qualité du stage, chaque tuteur pédagogique <u>évalue les missions à accomplir et les compétences à acquérir définies par l'étudiant/e en coordination étroite avec le potentiel tuteur professionnel de la structure d'accueil. Celles-ci constitueront le cœur du stage et une sorte de cahier des charges qui engage les trois parties signataires -i.e. le stagiaire, la structure d'accueil et l'Université de Strasbourg. Par la proposition, la définition, l'adaptation et la négociation des missions, par la préparation des conditions favorables à un stage de qualité, l'étudiant/e est appelé/e à démontrer déjà ses qualités professionnelles : cette étape entrera aussi dans l'évaluation de son rapport de stage.</u>

2. Stages à l'étranger

Les stages à l'étranger sont toujours sujets aux évolutions des politiques de visa nationales, ellesmêmes tributaires d'une éventuelle pandémie ou d'une crise diplomatique majeure. En la matière vous suivrez attentivement les consignes de l'Unistra. <u>Il convient donc d'être très vigilant</u> <u>quant au contexte sécuritaire pour une recherche de stage à l'étranger.</u>

Par ailleurs, un certain nombre de points de vigilance, essentiels, sont à souligner :

modalités administratives

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage à l'étranger se renseigneront précisément sur les conditions d'accueil, de séjour et les modalités administratives requises. Pour certainspays, il est impératif de prévoir des visas spécifiques.

sécurité

Pour des questions de responsabilité, l'Université est très vigilante quant aux conditions de sécurité des stages, en particulier à l'étranger, dans des zones sensibles ou à risques. Avant d'envisager tout stage à l'étranger, veuillez consulter le site du Ministère des Affaires étrangères au sujet du ou des pays concernés (les zones s'affichant en rouge et en orangé interdisent la réalisation d'un stage) : Cf. www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays

bourses de stage

Des aides existent pour financer les stages à l'étranger : Erasmus +, bourse de la Région Grand Est-, OFAJ -Office franco-allemand pour la jeunesse, DAAD -office d'échange universitaire franco-allemand... Veuillez vous renseigner au plus tôt. Cf. www.unistra.fr/index.php?id=19413#c87151

3. Possibilités exceptionnelles de reconnaissance d'une expérience spécifique comme stage

Toute démarche exceptionnelle de reconnaissance d'une expérience spécifique comme stage fait l'objet d'une discussion préalable avec un enseignant référent. Si l'aval a été obtenu, pour l'assistanat, un service civique ou toute autre expérience professionnelle, la reconnaissance ne donne pas lieu à une convention de stage mais à un avenant pédagogique spécifique (document disponible en ligne dans la section "Stage" de l'espace Moodle "LEA Infos L3 2023-24"), signé par l'étudiant, le tuteur professionnel et l'enseignant référent.

Quelques exemples:

reconnaissance des périodes d'assistanat de français dans un lycée à l'étranger

Une période d'assistanat proposée par France Education International dans un lycée ou une école à l'étranger peut être validée comme stage. Ces postes d'assistant à l'enseignement, d'une durée de 9 mois, confèrent une expérience d'enseignement du français à l'étranger (Allemagne, Autriche, Italie, Espagne...). Les étudiants doivent candidater (renseignements au secrétariat) en suivant cette procédure : Cf. www.france-education-international.fr/hub/partir-letranger

Pour valider cette expérience comme stage, l'étudiant/e soumettra à l'enseignant référent un courrier où sera expliqué le lien entre le poste d'assistant et le projet professionnel et d'études. Cette démarche concerne prioritairement les étudiants germanistes qui n'ont pas achevé leur licence. Il y a souvent plus de places que de candidats en direction de l'Allemagne et des pays germanophones ainsi que pour l'Italie.

Deux cas de figure possibles :

- Exceptionnellement à l'issue de la L2 s'effectue une année d'assistanat, qui peut être reconnue comme stage avec l'aval de l'enseignant-référent, puis retour à Strasbourg l'année d'après pour effectuer la L3 et faire le rapport de stage.
- A la fin de la L3, toutes les UE sont validées sauf le stage : l'assistanat est accompli l'année suivante, le rapport de stage est rendu en juin. Dans les deux cas, la licence s'effectue sur 4 ans. Les pays anglophones sont globalement exclus pour les étudiants LEA.
- <u>reconnaissance des contrats d'AED (dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement : enseignement de l'allemand ou de l'anglais)</u>

Les aménagements pour les étudiants en AED prévoient qu'une expérience AED commencée en L2 et qui se poursuit en L3 est validée comme stage et donne lieu à un rapport de stage.

- reconnaissance d'un service civique, d'un volontariat international

Les expériences de service civique, de volontariat international, de travail professionnel peuvent être reconnues comme stage dans des conditions bien définies : les missions doivent impérativement répondre aux critères de contenu valables pour un stage (usage professionnel des langues, missions adéquates...). Cette démarche de reconnaissance fait l'objet d'une discussion préalable avec un enseignant référent.

4. Procédure de demande de convention de stage

Dès que l'étudiant a trouvé un stage, au S5 ou au début du S6, il doit contacter aussitôt un tuteur pédagogique au sein de l'équipe enseignante chargée des stages. S'il s'agit d'un stage à l'étranger, il se tournera de préférence vers un enseignant référent spécialiste de l'aire linguistique et culturelle choisie. S'il s'agit d'un stage en France, il tiendra compte des combinaisons linguistiques mises en œuvre. Il soumet à l'enseignant sa fiche de demande de stage dont le modèle se trouve dans la section "Stage" de l'espace Moodle "LEA Infos L3 2023-24". Cette fiche existe en français, en allemand, en anglais en espagnol et en italien. Il l'aura au préalable remplie avec soin en y reportant, par ordre d'importance décroissante, les missions (globales) et les tâches (détaillées) susceptibles de lui être assignées par l'organisme d'accueil ainsi que les compétences mises en œuvre. Ces tâches résultent d'une discussion et d'une négociation entre l'étudiant et son futur tuteur professionnel. Pour assurer la qualité du stage, l'enseignant référent demande le plus souvent des précisions et des modifications dans la

formulation de la fiche. <u>La date limite pour l'obtention de l'accord</u> <u>du tuteur pédagogique à la fiche de demande de stage est fixée au lundi 25 mars 2024.</u>

Cette étape précède obligatoirement celle de <u>la saisie en ligne dans l'application P-stage</u> (dans <u>ERNEST</u>) de la demande de convention de stage. Ce n'est qu'APRES la signature de la fiche de demande de stage par le tuteur pédagogique que l'étudiant est autorisé à saisir sa convention de stage en ligne. La convention de stage tripartite définit les conditions du stage et, pour l'essentiel, les garanties dont bénéficient les étudiants. Elle couvre l'étudiant/e en cas d'accident.

<u>Il est capital de passer à l'établissement de la convention DES la signature de la fiche de demande</u> de stage et AVANT le début du stage (de préférence au moins 3 semaines auparavant).

<u>Attention !</u> Si l'étudiant commence son travail en dehors de toute convention, cette période n'est pas reconnue comme stage. Et aucune convention de stage ne peut reconnaître rétrospectivement une expérience de travail.

Notez que la convention de stage existe en français, allemand, anglais, espagnol et italien. <u>Pour toute question concernant la saisie de la convention de stage, contactez M. Trompette</u> au Pôle Scolarité Langues (bureau en face du secrétariat LEA). <u>strompet@unistra.fr</u>

La saisie de la demande de convention de stage en ligne se fait via ERNEST sur le site le site de l'Université de Strasbourg dans la partie "Mon dossier" puis "Demande de convention de stage".

La procédure requiert de vous préparer en collectant les informations suivantes :

- A votre sujet :
- Votre numéro INSEE, c'est-à-dire le numéro de Sécurité Sociale
- Votre affiliation à la Sécurité Sociale : en qualité d'ayant droit d'assuré social, en qualité d'étudiant, par une assurance volontaire ou en qualité d'étudiant étranger
- Votre caisse d'assurance maladie : Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou autre
- Au sujet de votre organisme d'accueil :
- Adresse complète: raison sociale, adresse, ville, code postal, pays
- Numéro SIRET à 14 chiffres -uniquement pour les stages en France métropolitaine
- Code NAF/APE à 4 chiffres + 1 lettre -pour les stages en Francemétropolitaine
- > Effectif: nombre d'employés
- > Type d'établissement
- Au sujet du signataire de la convention dans l'organisme d'accueil (PDG, RH, gérant etc.) :
- Nom et prénom
- Coordonnées : téléphone et mail
- Au sujet du tuteur professionnel dans l'organisme d'accueil :
- Nom et prénom
- Service de rattachement
- Fonction
- Coordonnées : téléphone et mail
- Au sujet de l'enseignant référent/tuteur pédagogique à l'université :
- Nom et prénom
- Coordonnées : téléphone et mail
- Au sujet du stage
- Type de stage : obligatoire

- Sujet et fonctions du stage (= missions), compétences à acquérir
- Dates
- Période d'interruption éventuelle
- Présence éventuelle le samedi, le dimanche, la nuit et les jours fériés
- Temps de présence : temps partiel ou plein
- Montant de la gratification mensuelle nette et modalité de versement (chèque, virement bancaire, espèces)

Attention! En-deçà de 2 mois, la gratification est facultative. La gratification est due lorsque la présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil est supérieure à 2 mois à temps plein, soit l'équivalent de 44 jours soit à partir de la 309ème heure (sur la base de 7 heures par jour), au cours de l'année d'enseignement. Un mois correspond à une présence effective de 22 jours, consécutifs ou non, et 7 heures de présence, consécutives ou non, comptent pour un jour. La gratification s'élève à 4,05/heure, soit environ 620 euros par mois. Cette réglementation ne s'applique qu'à la France, en aucun cas à un stage à l'étranger.

A la fin de la saisie en ligne, un message informe l'étudiant : «votre convention a bien été créée». Après vérification des données et de leur conformité à la législation, la demande de convention de stage est validée par le Bureau de la Scolarité Administrative et la convention de stage est envoyée à l'étudiant en format pdf à son adresse mail etu.unistra.fr, en même temps que la Charte des stages en France.

5. Signature des 3 exemplaires de la convention de stage

L'étudiant vérifie la convention de stage reçue à son adresse mail et l'imprime en 3 exemplaires ; il les signe puis au plus tôt il les fait signer -et il fait apposer un cachet- d'abord par le représentant de l'organisme d'accueil et ensuite par le tuteur pédagogique.

Ensuite, l'étudiant transmet à M. Trompette, au Bureau de la Scolarité Administrative, pour signature par le/a doyen/ne de la faculté des langues :

- les 3 exemplaires de la convention de stage signés et cachetés
- l'assurance responsabilité civile couvrant la période du stage
- une enveloppe affranchie 100g (pensez à l'affranchissement !) libellée à son adresse pour le renvoi de 2 exemplaires signés par le/a doyen/ne pour l'Université de Strasbourg.

Le Bureau de la Scolarité Administrative vous renvoie 2 exemplaires signés par toutes les parties, avec l'attestation de stage à remplir par la structure d'accueil. Vous disposez ainsi devotre propre exemplaire et de celui à donner à votre tuteur professionnel le jour de votre début de stage.

Pour tout avenant à la convention de stage initiale (interruption, prolongation...), vous contacterez votre tuteur pédagogique et, avec son accord, vous saisirez la demande via ERNEST. Tout stage long devra être effectué <u>avant le 30 septembre 2024</u>, sous peine d'obligation de faire une réinscription universitaire.

6. Rappels essentiels

<u>La date limite pour la signature de la convention de stage par le tuteur pédagogique est le 1° avril 2024</u>. Dans l'urgence, l'un des 6 autres enseignants référents peut signer "pour ordre" à sa place.

<u>Votre stage ne peut commencer légalement avant la signature de la convention par toutes les parties.</u>

<u>La version papier de la convention avec signatures originales et cachets est exigée ; elle seule a valeur légale</u>. La signature scannée, envoyée par mail, se fait dans des situations d'urgence extrême et dans l'attente de l'établissement de la version papier qui prévaut toujours.

<u>En cas de difficulté sur le lieu du stage, l'étudiant doit contacter au plus tôt son enseignant référent.</u> Un défaut de communication pourrait être interprété comme un manque de professionnalisme et jouer au détriment du stagiaire.

7. Compte rendu de début de stage

Disponible dans la section "Stage" de l'espace Moodle "LEA Infos L3 2023-24", ce document est à remplir au bout de la 2° semaine de stage et à envoyer absolument par mail à votre tuteur pédagogique pour lui rendre compte de :

- votre intégration dans la structure d'accueil
- la réalisation des premières missions, les compétences en train d'être développées
- le respect des missions
- votre réflexion sur vos missions
- le suivi par votre tuteur professionnel (rdv réguliers, formation ...)
- vos atouts, vos difficultés

Le compte rendu de début de stage constitue pour le tuteur pédagogique un document précieux sur le bon déroulement de votre stage ; ce peut être l'occasion d'une prise de contact au sujet d'une difficulté que vous constatez dans votre stage ou/et qu'il constate à sa lecture. Le compte rendu sera intégré aux annexes du rapport de stage.

8. A la fin du stage

Les étudiants veilleront à remplir la fiche d'évaluation du stage et à faire remplir par le tuteur professionnel la fiche d'appréciation du stage et l'attestation de stage. <u>La fiche d'appréciation du stage par le tuteur professionnel figurera au début du rapport, les deux autres fiches figureront au début des annexes du rapport de stage.</u>

Les deux premiers documents seront prioritairement remplis en ligne sur l'application P-stage et imprimés ensuite. Si nécessaire, l'étudiant peut intégrer les versions manuscrites de la fiche d'évaluation du stage remplie par lui-même et de l'appréciation du stage remplies par le tuteur professionnel.

II. MODALITES D'EVALUATION DE LA PREPARATION AU STAGE (S5) ET DU STAGE (S6)

A. MODULE "Préparation au stage" (semestre 5)

Etudiants présents à l'Université de Strasbourg durant le S5 : préparation au stage

Les étudiants suivront obligatoirement les ateliers de préparation au stage et les conférences "Meet Your Future" dont le programme sera confirmé à la rentrée. La validation du module "Préparation au stage" du S5 se fera sur <u>un dossier en français et sur un dossier dans l'une des deux langues étrangères majeures, au choix de l'étudiant.</u>

Le dossier en français comportera :

- une réflexion en 2 temps à partir des conférences "Meet Your Future" :
- d'abord, l'étudiant synthétise conseils et informations utiles donnés par les conférenciers en faisant le lien avec son projet professionnel et la construction de ses compétences
- ensuite, il présente les objectifs de son stage dans l'optique de son projet professionnel, les langues, les missions et tâches envisagées, les recherches effectuées et les candidatures déjà faites en les mettant en perspective avec ces conseils.

Cette analyse compte deux pages au maximum.

- une lettre de candidature spontanée ou en réponse à une annonce en lien avec la réflexion précédente
- un CV adapté

Le dossier remis dans une langue étrangère comprendra une LM et un CV.

La note globale sera la moyenne arithmétique du travail de réflexion (1 note), du CV et de la LM en français (1 note) et du CV et de la LM dans la langue étrangère choisie (1 note).

Pour tous les étudiants, le dossier sera remis <u>le lundi 11 décembre 2023</u> au plus tard, selon les consignes données, dans les boîtes aux lettres des enseignants concernés ou/et à déposer dans leurs espaces Moodle. Tout retard sera sanctionné.

2. Etudiants en mobilité internationale

A l'issue de la licence LEA, les étudiants en mobilité internationale doivent, comme leurs camarades à Strasbourg, être en mesure de faire un bilan de leur parcours d'études, de réaliser un CV et une lettre de motivation en français et dans une langue étrangère. Ces compétences leur seront utiles tant pour candidater en master que pour postuler à un emploi ou un volontariat -VIE ou VIA- à la suite de la licence.

L'étudiant en mobilité réalisera pour la fin du semestre 5 un dossier en format papier à envoyer à l'université ou à déposer sur Moodle selon la consigne de l'enseignant concerné. Ce dossier comportera deux parties :

- une analyse en français de son parcours et une réflexion prospective sur le projet d'études ou professionnel, le tout sur deux à trois pages. On y trouvera le bilan des connaissances et des compétences acquises tout au long du cursus et durant la mobilité ainsi que celui des compétences à acquérir en fonction du projet personnel.
- un CV et une lettre de motivation (en vue d'un master, d'un emploi ou autre) en français et dans une des deux langues étrangères étudiées.

Ce dossier se prépare tout au long du semestre 5. Le document "Guide de la recherche de stage" fournit les éléments indispensables à cette démarche de construction du projet professionnel.

Tout étudiant/e en mobilité pourra envoyer pour conseil et correction une première mouture de son CV et de sa lettre de motivation à un enseignant qui lui aura été désigné <u>avant le 13 novembre 2023</u>. Toutefois, merci de faire relire auparavant la première version du CV et de la lettre de motivation par un locuteur natif de façon à faire parvenir à l'enseignant un document correct du point de vue linguistique.

Ce dossier permet d'évaluer le travail, la démarche et la réflexion de l'étudiant dans le cadre de sa recherche de stage. Date de transmission du dossier papier (par courrier postal ou dépôt au secrétariat LEA) : le lundi 8 janvier 2024, le cachet de la poste faisant foi.

B. MODULE "Rapport de stage" au semestre 6

Le stage obligatoire de huit semaines consécutives minimum et à temps complet en entreprise (ou administration, association, organisation internationale...) donne lieu à un rapport de stage rédigé en français. L'évaluation du tuteur pédagogique et du jury de stage se fonde sur ce document. Le rapport devra être parvenu au secrétariat du département ou/et aux tuteurs pédagogiques au plus tard <u>le vendredi 14 juin 2024 avant minuit, y compris pour les stages en cours. Les modalités de remise du rapport seront précisées par l'enseignant référent.</u>

Les consignes et les objectifs précis pour la rédaction du rapport de stage sont fournis dans le "Guide du rapport de stage".

<u>Attention !</u> Si l'étudiant n'effectue pas de stage ou ne remet pas de rapport de stage, il apparaît comme "défaillant" au S6. Il devra se réinscrire administrativement et pédagogiquement l'année suivante pour effectuer son stage, mais devra également repasser toutes les autres UE non validées au semestre 6 (la moyenne du semestre 6 ne se calculant pas en cas de défaillance, il n'y a pas compensation entre UE).

C. Modalités alternatives d'évaluation en cas d'interruption du stage (maladie, accident ...)

L'article L124-15 du code de l'éducation prévoit que, « lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'autorité académique ou l'établissement d'enseignement supérieur valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation ».

<u>L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique.</u>
Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du tuteur professionnel, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Ce peut être :

- Le report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un rapport de substitution. Notez que la rédaction d'un mini rapport de stage est admise à partir de la quatrième semaine du stage.
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Calendrier prévisionnel stage L3 2023-2024

Lundi 11 septembre 2023, 16h Présentation générale du stage obligatoire et de son accompagnement + inscriptions aux ateliers de préparation au stage

A partir du vendredi 15 septembre 2023 Lancement des ateliers de préparation au stage

Programme Meet Your Future

- 27 septembre : Liam BELL, gestionnaire de contenu chez Dalim : le marketing digital
- 18 octobre : Solène LEMAIRE et Justine FORSTER-FLEURET, rédactrices à Blue Ocean France/Burda Media : la traduction, la post-édition, l'édition
- 8 novembre : Mirko PAYET, chargé de mission suivi des partenariats et développement des coopérations à Coorace : **l'économie sociale et solidaire**
- 22 novembre : Nisrine ELBADSI, responsable relation client chez CentralOptics : la relation client

Mercredi 25 octobre 2023, 12h30-14h, à confirmer

Conférence sur l'utilisation professionnelle des réseaux sociaux par Mme Derais

Lundi 13 novembre 2023 Date limite d'envoi d'une première mouture d'un CV et d'une lettre de motivation pour les étudiants en mobilité

Novembre 2023 : Prêt pour l'emploi, simulations d'entretiens. Dates à confirmer. Inscription sur https://pret-pour-lemploi.unistra.fr

Lundi 11 décembre 2023 Date limite de remise des CVs, LMs et de la réflexion en français (CR critique double, sur sa recherche de stage et sur le Forum MYF) pour les étudiants en présentiel à l'Unistra

Lundi 8 janvier 2024 Date limite de remise des CVs, LMs & analyse de leur parcours pour les étudiants en mobilité

Fin janvier 2024 Réunion éventuelle pour l'accompagnement pratique des L3 dans leur recherche de stage, la semaine précédant le commencement officiel du S6, le 29 janvier.

Lundi 25 mars 2024 Date limite d'obtention de l'accord pédagogique d'un enseignant référent pour la fiche de demande de stage.

Lundi 1° avril 2024 Date limite de signature de la convention de stage par l'entreprise et le tuteur pédagogique

Lundi 8 avril-lundi 22 avril 2024 Période de début de stage

Vendredi 14 juin 2024 Date limite de remise des rapports de stage

Pour le S6, ce calendrier est purement prévisionnel et il devrait être appelé à changer.